



Olga Andriambeloma, Monique Nicolas et Bruno Hubert de l'association Audenge Citoyenne, l'une des associations ayant intenté une action en justice. S.M.



Le Piéton

a appris qu'Émile Mouchet a bouclé son périple solidaire à vélo. Parti de La Teste-de-Buch, il a pédalé durant 8 000 km à travers l'Europe afin de célébrer le centenaire de l'Institut Bergonié et collecter des fonds. Après six mois et 14 pays, le jeune homme est rentré avec près de 10 000 euros collectés. Une cagnotte qui reste ouverte jusqu'à la fin de ce mois de juin.



AUDENGE

Ils portent plainte pour non-respect de la loi littoral

Trois associations ont porté plainte devant le tribunal administratif contre la ville d'Audenge pour non-respect de la loi littoral. Elles dénoncent la délivrance de permis illégaux

Sabine Menet
s.menet@sudouest.fr

Le 24 avril un recours en responsabilité administrative a été déposé à l'encontre de la commune d'Audenge devant le Tribunal administratif de Bordeaux. Son motif ? Le non-respect de la loi littoral. « Nous avons relevé près de 200 permis illégaux délivrés en dix ans. Cet exemple illustre le sentiment d'impunité qui caractérise ce territoire », estime Bruno Hubert, l'un des membres de l'association Audenge Citoyenne qui, avec la Coordination environnementale du bassin d'Arcachon (Ceba) et Notre affaire à tous porte la requête. De quoi s'agit-il ? De permis de construire accordés sur un périmètre concerné par la loi Littoral. Promulguée en 1986, celle-ci vise à protéger plus de 1 200 communes riveraines de la mer, grands lacs, estuaires ou et deltas, tant face à la pression urbaine qu'aux phénomènes d'érosion ou de submersion marine. Elle prévoit notamment d'interdire toute extension des hameaux et des secteurs d'urbanisation dispersée. Audenge qui, après Mios, est la commune la plus attractive du bassin d'Arcachon est concernée par ce dispositif. Entre 2013 et 2020, elle a vu sa démographie augmen-

POUR LA COMMUNE, C'EST L'ÉTAT QUI EST EN CAUSE

Sollicitée à ce sujet, Nathalie Le Yondre, le maire, évoque les « problèmes d'interprétation de la loi littoral qui existent depuis le changement de doctrine des services de l'État intervenu à l'automne 2020 et l'évolution de la jurisprudence administrative ». Insistant sur le fait que « le recours des associations porte sur 13 permis de construire, et non pas 200 », elle assure chercher « un juste équilibre entre la volonté de construire de certains et la protection de notre environnement dans un contexte d'injonctions contradictoires de l'État. »

ter de plus de 32 %. Oui mais, argumentent les associations, à quel prix ?

Des demandes d'indemnisation

Gerard Caubet a acheté un terrain rue des Trucails. En 2017, il s'est vu délivrer un certificat de constructibilité. Résidant alors dans l'Ain, il prévoit d'y faire construire à moyen terme et, en 2021, achète deux autres terrains. « J'ai reçu une lettre de la municipalité m'informant qu'en raison de la loi littoral, les terrains n'étaient pas constructibles. J'en suis tombé des nues. Tous les actes officiels et notariés étaient pourtant clairs ! » s'offusque-t-il. Gérard Caubet s'est aussitôt entouré d'un avocat spécialisé et a déposé un recours indemnitaire auprès du tribunal afin d'obtenir le remboursement de la différence de prix entre un terrain qualifié de constructible et une terre agricole. Plaidée en janvier, son affaire est

sous le coup d'un sursis à jugement... le temps que le schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon (Scot) soit, enfin, adopté.

Un promoteur a également saisi le tribunal administratif afin d'obtenir l'annulation du refus d'aménager que lui a délivré la commune. « J'ai acheté un terrain à Hougueyera en 2020 et ai pu y faire construire ma maison », témoigne un autre Audengeois. « Mais qu'arrivera-t-il en cas de sinistre ? Personne n'est capable de nous répondre, ni l'assurance, ni la mairie, ni le notaire... » déplore-t-il.

L'argumentaire d'un « écocide »

Cette affaire qui ne date pas d'hier a été tout d'abord mise en lumière par une association, Les Audengeois sacrifiés, en 2021. De son côté, la Ceba a, dès la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune en 2011, abordé le sujet. « Cette situation à laquelle on

aboutit en l'absence du Scot et au mépris d'une loi de la République n'est pas un cas isolé sur le bassin d'Arcachon », prévient Jacques Storelli, le président de la Ceba qui évoque une « action dissuasive ». « Nous assistons à une mort écologique programmée du territoire dans la plus grande indifférence. La majorité de nos élus succombent aux sirènes des promoteurs et ferment les yeux sur les lois environnementales, ignorant les problèmes climatiques », analyse Bruno Hubert qui fait également partie de l'association les Écocitoyens du bassin d'Arcachon. Et de rappeler que ces mêmes raisons ont conduit à l'annulation du premier Scot en 2012 et du retoquage du suivant en 2024. « Le Scot légalise l'illégalité du passé » estime-t-il. Pour lui, tout est lié. Les derniers épisodes d'inondation et de débordement du réseau d'assai-

« J'en suis tombé des nues ; tous les actes officiels et notariés étaient pourtant clairs ! »

nissement ayant entraîné la pollution du bassin et de ses huîtres ne sont que les symptômes d'un mal plus profond. Et il semblerait qu'aujourd'hui, ce soit la justice vers laquelle les citoyens se retournent. Brandissant, comme c'est le cas pour les plaintes déposées à l'encontre du Siba, le syndicat en charge de l'assainissement, le terme « d'écocide ».

Echos du Bassin

Delta Swing à Biganos ce soir et demain

Rectificatif. Contrairement à ce qui a été écrit par erreur dans nos colonnes hier, les deux concerts de Delta Swing à l'espace culturel de Biganos auront lieu vendredi et samedi soir à 21 heures. Le prix des places est de 15 euros. Toutes nos excuses aux intéressés.

Les Fêtes du monde et de la mer ont lieu ce dimanche

Arcachon. La ville d'Arcachon convie la population à participer aux Fêtes du monde de la mer qui se dérouleront ce dimanche, à partir de 9 heures, à la Halle de l'Aiguillon. Le programme : à 9 heures, visite gratuite de la criée ; 10 heures, présentation des activités du port, puis messe pour les péris en Mer sous la halle célébrée par le père Ricaud et 11 h 15, procession et bénédiction de la mer, prière pour les péris en mer et jeté de la couronne de fleurs.

Le Parti radical apporte son soutien à Sophie Panonacle

Parti radical. Le Parti radical du Bassin d'Arcachon de la 8^e circonscription de la Gironde annonce qu'il soutient la candidature de la députée sortante Renaissance Sophie Panonacle, « en prise directe sur le terrain, active sur la défense de la qualité de vie de notre territoire autant sur le plan social individuel que sur le plan environnemental plus global et ceci depuis des années, dans une grande liberté, et sans oeillères politiques ».